

REUNION EXTRAORDINAIRE CSEC UES BUT 30 AVRIL 2020

PROCES VERBAL

Président : Monsieur Frank WENDLING
Assisté par : Madame Dominique BRENTA

Membres titulaires présents :
Monsieur Jean-Philippe LANGELLOTTI
Monsieur Sébastien DUBOC
Monsieur Denis MANAS
Monsieur Ludovic DEHON
Madame Sabine BARBOTIN
Monsieur Alain MARTINEZ
Madame Prisca BISOGNO
Monsieur Benjamin FLEURY
Madame Farah KHEROUA
Madame Marie-Hélène LENOIR
Madame Valérie SCHOENAUER
Madame Céline PERROCHON-CORMIER
Monsieur Frédéric BOULENGIER
Madame Aurélie CHASSEBOEUF
Monsieur Frédéric MANDIN
Monsieur Lakdar BELHADRI
Monsieur Ahmed KHALDI
Monsieur Jean-François HUSSON
Monsieur Cyril PICARD
Monsieur Pascal PAY
Monsieur Laurent BARBETTE
Madame Charlotte MARIGNIER
Madame Gaëlle BOUFFAY
Monsieur Philippe COSTES
Madame Natacha BONNEIL
Madame Sandrine COLOMBAT
Madame Florence CUPERLIER

Membres suppléants présents :
Monsieur Stéphane NARAINEN
Monsieur Stéphane PEREUR
Monsieur Omar BOUACHE
Madame Valérie KURZ
Monsieur Thierry CLARY
Monsieur Jean-Charles ALLARD
Madame Nathalie RODE
Madame Séverine DUFRENOIS
Madame Carol LEMARCHAND
Monsieur Arnaud MUZARD
Monsieur Mustapha MOUMMAD



Madame Aurélie CLAVEL
Madame Sylvie BREVOT-CHOPLIN
Monsieur Taoufik EZZOUAK
Monsieur Victor KALDANI
Monsieur Sébastien GILARD
Madame Agnès RIVAS
Madame Katia SUSCILLON

Membres suppléants absents :
Madame Carine REYNAUD
Monsieur Christian BONIZEC
Madame Sabah AUGER
Monsieur Arnaud SENREM
Madame Laure FICHTER
Madame Valérie LEFEVRE
Monsieur Nicolas CRAPANZANO
Monsieur Aymeric PINARD
Monsieur Mohamed NASSIRI

Représentants syndicaux présents :
Monsieur Yves FURNO - RS CFTD
Monsieur Dominique JOUASSIN - DS CFTD
Monsieur Christophe LAVESVRE - RS CFTC
Madame Sylvie SIGNORI – DS CFTC
Monsieur Clément GABORIT - RS CGT
Monsieur Pascal BACON - RS FO
Monsieur Éric SINTAS - DS FO

Représentants de l'employeur :
Madame Dominique BRENTA
Monsieur Thierry LERNON

DEBUT DE SEANCE A 14H

Monsieur Frank WENDLING procède à l'appel.

1. Information en vue de la consultation sur les modalités de reprise d'activité dans le cadre du déconfinement.

M Wendling souligne que la dernière allocution du 1^{er} ministre confirme ce qui était ressenti concernant le déconfinement. Lors de cette allocution a également été évoquée la situation particulière des grands centres commerciaux de plus de 40 000m² (précision du périmètre en cours). M Wendling explique qu'il semblerait que cela ne concerna pas les zones d'activité mais les centres commerciaux où le public rentre et sort par la même porte. Sur cette interprétation, seul le magasin de Domus serait concerné chez BUT.

M Wendling explique que possiblement, il peut y avoir des circonstances où il y aurait des villes où les magasins ne seraient pas déconfinés. Ces derniers resteraient dans la situation actuelle jusqu'à

l'autorisation de réouverture. Les autres magasins seraient prévus en réouverture avec les modalités présentées dans le document.

M Pay souligne que le maintien de la fermeture des centres commerciaux de plus de 40 000m² dépend également des préfets, ce que confirme M Wendling.

M Wendling indique que le principe est celui de l'ouverture, sauf avis contraire du préfet.

M Pereur indique qu'une liste des centres commerciaux a été diffusé. M Wendling confirme qu'elle a été diffusée peu après l'annonce mais qu'elle est en train de se restreindre à la suite de la précision du périmètre.

M Gaborit fait remarquer que c'est un peu le bazar dans les magasins, que le matériel indiqué n'est toujours pas arrivé et qu'il est stupéfié de voir des camions de RCL arrivés aux dépôts mais pas d'EPI. M Gaborit a appris que les plexis n'étaient ni arrivés en magasin, ni en PFL. La perspective de leur obtention en magasin avant la réouverture pose un certain nombre de question. Pour M Gaborit, la gestion des EPI est calamiteuse et catastrophique.

M Picard indique que son magasin d'Ezanville a été livré d'EPI. Le chauffeur ayant livré a indiqué que rien n'était respecté en PFL (pas de masque...). Les chauffeurs doivent se fournir eux-mêmes en masque. Dans la livraison, il n'y avait aucun plexiglass ; ces derniers étant prévus en livraison la semaine suivante, ce qui va compliquer l'installation. Dans la livraison qu'il a reçu, il y avait une petite palette d'EPI et 9 palettes de RCL dont certains produits n'étaient pas des réservés clients.

M Wendling confirme que 260 magasins ainsi que le siège qui ont bien été livrés à ce jour. À la suite d'une difficulté informatique sur le PFL de MER, il reste 40 magasins à livrer en EPI. Tout sera acheminé dans les magasins en début de semaine prochaine pour ces 40 magasins et la livraison du matériel complémentaire est prévue pour les 5 et 6 mai dans l'ensemble des sites.

Me Lenoir confirme que les plexis sont d'ores et déjà arrivés sur la PFL de Mer.

M Gaborit trouve grave d'avoir priorisé des livraisons de produits RCL sans EPI. M Wendling comprend la lecture de M Gaborit mais souligne que la livraison des EPI ne s'est pas faite avec les RCL par suite d'un bug info.

Me Lenoir indique que les collègues de PFL travaillent d'arrache pieds pour envoyer les EPI en magasins.

M Picard répond que la CGT ne remet pas en cause le travail des collègues en PFL mais que la gestion des EPI a été mal faite.

Me Marignier demande à connaître la liste des 40 magasins qui n'ont pas été livré.

Pour information, M Barbette indique que dans son magasin, ils n'ont jamais reçu les masques et qu'ils utilisent des masques prévus pour le H1N1 qui ont 10 ans et qui sont périmés.

M Belhadri indique que s'il n'y a pas les EPI, les salariés ont le droit d'évoquer leur droit de retrait. Si les conditions ne sont pas acceptables, il revient aux salariés de chaque magasin de prendre les mesures.

M Bouache demande quel est le temps estimé pour l'installation des EPI sur un magasin de 3500m².

À la suite d'une monopolisation de la parole de M Gaborit, M Wendling lui demande de bien vouloir laisser les autres membres s'exprimer.

M Wendling répond à M Bouache que l'installation des EPI devrait s'effectuer dans sa globalité sur 2j.

M Jouassin demande s'il est prévu de mettre en place des magasins test. M Wendling répond par la négative, l'intégralité des magasins est prévue en réouverture le 11/05.

M Jouassin indique que c'est un point important pour la CFDT.

M Belhadri souligne que sans test, il serait bon de préparer un magasin afin de permettre aux autres de visualiser comment décliner les EPI. L'adaptation des magasins devant se faire avant leur ouverture, il serait également bienvenue de faire visiter le magasin aux élus pour voir si ce qui est mis en place est conforme à ce qui a été dit.

M Belhadri est également déçu par le manque de transparence envers le CSEC de la part de M Wendling sur la non-livraison des EPI dans 40 magasins.

M Wendling répond que l'information date d'hier et qu'il vient tout juste de recevoir la liste des 40 magasins concernés.

M Belhadri demande que M Wendling s'engage à ne pas ouvrir les dépôts le 4 mai si les EPI ne sont pas reçus. M Wendling est d'accord sur ce point.

M Jouassin demande que les membres du CSEC reçoivent, comme les élus en CSEE, une attestation dérogatoire afin de pouvoir se déplacer et vérifier la mise en place des EPI dans les magasins.

M Gaborit indique qu'il ne souhaite pas se déplacer en France afin de pas effectuer de brassage de population.

M Wendling répond que dans le contexte actuel, au niveau local, les membres du personnel peuvent aller dans leur magasin. Concernant les déplacements interdépartementaux, ils ont pour l'instant réglementé à une distance de 100kms. M Wendling va vérifier le cadre des DSN mais ils ne peuvent se déplacer à plus de 100kms.

M Jouassin indique que d'après les propos de M Wendling, son mandat s'arrêtant à son magasin, il va quitter la réunion. M Jouassin indique que son mandat étant national, il a le droit de se déplacer dans toute la France.

M Wendling va vérifier le point si le déplacement à + de 100kms au motif impérieux peut rentrer dans le cadre des dérogatives du DSN.

M Belhadri, au nom de la CFTC, est dans le respect de chacun ; mais pour sa part, cela va à l'encontre du protocole qui est mis en place chez BUT. Toutefois, il demande une équité de traitement entre les DSN si déplacements il devait y avoir.

M Wendling souhaite revenir sur les modalités de reprise.

M Duboc souligne que beaucoup de CSEE n'ont pas encore eu leur réunion sur les inventaires, que les magasins n'ont pas la liste exacte des EPI les concernant. Il souhaite que les obligations légales des directeurs envers les CSEE soient rappelées.

M Wendling répond qu'il va relancer les DM.

Me Bouffay souligne que les magasins dont les dépôts ont ouvert en amont le 22/04, n'ont pas effectué leur réunion d'information sur l'inventaire.

M Martinez demande si les EPI ne sont pas arrivés à temps pour la réouverture, que le magasin reste fermé. M Wendling confirme que sans EPI (masques et protections), le magasin reste fermé.

Pour M Khaldi, il lui semble judicieux que dès lors qu'il est constaté sur la PFL que les EPI ne sont pas chargés dans les camions, on ne laisse pas partir le camion.

M Belhadri demande à avoir un récapitulatif de ce qui est arrivé en magasin d'ici une semaine. M Wendling s'engage à envoyer le jeudi suivant la liste des magasins ayant reçu leurs EPI.

M Belhadri est surpris qu'il n'y ait pas de protocole dans le document. M Wendling répond que le protocole est prévu par l'état. Me Brenta souligne que le protocole est indiqué dans le document transmis aux CSEE.

M Belhadri, qui a eu sa réunion CSEE le matin même n'a pas vu le protocole mis en place lorsqu'un salarié est déclaré positif au COVID-19 ni pour les gens qui auraient été en contact avec une personne dite positive ni ce qui se passerait au sein même de l'établissement (fermeture partielle le temps de la décontamination ?). Si demain, il y a un problème dans un magasin, les élus, comme la direction seront démunis.

M Wendling répond que c'est le protocole d'état mais M Belhadri indique qu'il doit être inscrit quelque part.

Me Brenta souligne que le sujet a été traité dès début Mars avec la SSCT afin que cela soit présenté dans tous les magasins.

M Belhadri indique que même si la SSCT a travaillé sur le sujet, les élus dans les magasins ont le droit de proposer d'autres mesures.

M Gaborit demande à Me Brenta quelles sont les mesures à mettre en place en cas de contamination ou de suspicion.

Me Brenta répond qu'on applique les mesures mis en place par l'état.

M Wendling répond que dans un 1^{er} temps, s'il y a des symptômes, le collaborateur est prié de rentrer chez lui, il appelle un médecin puis la personne doit aller en laboratoire faire le test. En fonction du résultat du test, toute une procédure se met en place pour les personnes contact.

M Gaborit indique qu'il y a aussi le nettoyage des surfaces.

M Wendling indique que le protocole gouvernementale sera adressé à tous les établissements.

M Duboc indique qu'il faut également mettre à jour le document unique avec le covid-19.

Me Chasseboeuf indique que le DUERP est mis à jour dans son établissement.

M Gaborit demande que le protocole soit affiché en magasin.

M Wendling explique qu'il va renvoyer le protocole aux DM et demander qu'il soit affiché dans le magasin et intégré au document unique.

M Gaborit demande de quoi sera composé le kit de nettoyage pour les camions.

M Wendling répond qu'il y aura du spray et des lingettes. Il y avait la possibilité d'avoir des couvre-volants mais ils ne sont pas autorisés par la sécurité routière.

M Gaborit si ces kits étaient des kits individuels et s'ils seraient commandés en plus des EPI magasins.

M Wendling répond qu'ils seront donnés aux clients pour nettoyer le camion mais ne sait si ce sera des kits individuels ou un dispositif spray/lingette.

M Pay n'est pas certain que le nettoyage soit fait à chaque fois.

Me Schoenauer demande si le contrôle du nettoyage est prévu en même temps que le contrôle du camion à réception ou un contrôle visuel du nettoyage lors du retour du camion.

M Picard répond que le personnel du dépôt ne va pas avoir le temps de regarder le client nettoyer le camion à chaque retour.

M Martinez souligne qu'il faut favoriser les livraisons.

M Belhadri revient sur le flux client en magasin. Il souhaite savoir combien de client seront acceptés par magasin et comment sera géré le flux.

M Picard demande si on va obliger le port du masque aux clients.

M Wendling répond que sur la gestion des flux, des précisions sur le calcul du nombre de personnes autorisés à rentrer sont à venir prochainement dans le cadre du plan de déconfinement national.

M Belhadri souligne qu'il y a des enseignes qui n'ont pas attendu le gouvernement pour appliquer la gestion des flux. Le gouvernement laisse mains-libres aux préfets et aux entreprises pour une reprise rapide de l'économie, il faut donc réfléchir sur le sujet.

M Pereur indique que cela sera légiféré par les préfets.

M Wendling répond que les préfets vont effectivement se positionner sur le sujet et s'il fallait mettre en place des files d'attente à certains moments de la journée, cela sera fait dans le respect des distanciations physiques.

M Belhadri quel est le protocole dans ce contexte-là.

M Wendling répond que dans les grands magasins, des vigiles seront chargés de la gestion des flux et dans les plus petits magasins, cela sera l'encadrement lors de fortes affluences.

Concernant le port du masque, la position n'est pas d'imposer le port à nos clients dans un 1^{er} temps mais on s'autorise à modifier notre décision selon le comportement des gens.

M Gaborit souligne que c'est une mauvaise décision.

M Pereur indique que le gouvernement a laissé carte ouverte aux entreprises pour les sujets du masque clientèle et du flux client. Il est possible aux entreprises de refuser l'accès à leurs magasins si le client n'a pas de masque.

M Costes propose que des masques soient en vente à l'entrée du magasin et de pouvoir les déduire de son achat car nos collègues ont peur des clients qui rentrent sans masque.

Me Schoenauer signale qu'il est difficile à l'heure actuelle de trouver des masques et qu'elle-même est obligée de faire ses courses sans masque.

M Boulangier fait remarquer que quand on fait ses courses, on n'a pas d'interlocuteur en face de soi, on est seul. Il indique qu'il demandera à ses clients de bien vouloir porter un masque lorsqu'il fera la vente car dans sa famille, il a 2 personnes très vulnérable.

M Wendling signale que la position pourra évoluer.

M Bouache demande à avoir des magasins tests sur le port obligatoire du masque pour la clientèle.

M Wendling qu'il faut déjà que nos magasins arrivent à reprendre une activité.

M Picard soulève un autre problème, la quantité de visières envoyées par rapport au nombre de salariés (31 visières reçues pour 41 salariés dans son magasin).

M Wendling répond qu'il n'y a pas d'obligation pour le port de la visière. Il y en a de commandés assez pour en avoir 1 par salarié. Si le 1^{er} envoi n'est pas suffisant, il faut repasser une commande.

Me Lenoir souligne que pour les visières, tout comme pour les potences et les plexi, il y a 2 affectations de prévu.



M Dehon demande si les masques seront tous les mêmes nationalement et de quels types de masques il s'agit.

M Wendling répond qu'il s'agit de masques chirurgicaux. M Dehon souligne que le masque chirurgical permet d'éviter la projection de gouttelettes donc la contamination des clients mais ils ne protègent pas les salariés qui seraient en contact avec des clients porteur du covid-19 qui n'auraient pas de masque. M Dehon, tout comme Me Bonneil, souhaiterait que les clients portent un masque.

Me Kurz, rappelant que les DM étant pénalement responsable dans leur magasin demande s'ils auront la possibilité d'imposer le port du masque dans leur établissement.

M Wendling répond positivement ; le DM pourra imposer le port du masque selon l'attitude des clients.

Me Lenoir demande quelle enseigne aujourd'hui impose le port du masque. Il lui est répondu aucune à ce jour étant encore en confinement.

M Gaborit indique qu'à la suite de l'annonce du gouvernement de la réouverture des espaces de commerce qu'il y a une politique régionale ou territoriale qui souhaite une mise à disposition d'un nombre de masques destinés au grand public. Si BUT souhaite avoir un impact sanitaire au niveau local, nationale et dans les établissements, il faudrait imposer le port du masque à nos clients.

Me Lenoir demande si on donne un masque à tous ceux qui n'en ont pas et M Gaborit répond qu'on refuse l'entrée à ceux qui n'en ont pas.

M Martinez souligne qu'il serait judicieux de mettre sur le site BUT.Fr à l'attention des clients qu'ils seraient bien qu'ils mettent un masque afin qu'ils puissent anticiper leur venue et de mettre des masques en libre-service pour ceux qui n'en auraient pas.

M Wendling souhaite garder les masques pour nos équipes mais trouve pertinent d'indiquer à nos clients de venir avec un masque.

M Pereur demande quel dispositif est prévu pour les chariots en magasin. Seront-ils retirés ou nettoyés ?

M Wendling répond que les chariots font partie du dispositif de nettoyage mis en place.

M Ezzouak demande à recruter plus de collaborateur pour les déchargements en PFL et d'augmenter la quantité de masques pour les préparateurs et les personnes qui déchargent les containers (2 masques sont trop peu avec un travail physique journalier).

M Wendling y répond favorablement et va revenir vers les directeurs de PFL.

M Pay demande si les top-day vont se poursuivre au vu du contexte.

M Wendling répond positivement avec le respect des distanciations physiques.

Me Barbotin demande s'il est prévu d'enlever les paniers/sachets en caisse. M Wendling répond qu'ils ne seront pas supprimés mais nettoyés.

Les membres font remonter qu'il sera dur de les nettoyer après chaque usage.

M Wendling explique qu'il va essayer de prendre un magasin qui aura fait son installation d'EPI et d'envoyer les photos à l'ensemble des DM pour avoir un prototype à suivre.



M Wendling explique qu'il a rencontré les organisations syndicales le matin même afin de discuter du projet sur la mise en place d'un chômage partiel individualisé. Les collaborateurs auraient 1j de chômage partiel par semaine ; les jours fériés du jeudi de l'ascension et du lundi de pentecôte seraient fermés et dans les magasins actuellement ouverts le dimanche ne seraient ouverts que l'après-midi. L'indemnisation des collaborateurs lors de la journée de chômage partiel individualisé serait de 82% du brut soit 100% du net. Pour les personnes qui n'auraient pas de solution de garde, dans une logique d'une incompatibilité de reprise d'activité pour garde d'enfant, ils seraient dans le cadre d'une indemnisation à 70% du brut, comme actuellement.

Ce projet est proposé à signature aux organisations syndicales.

Me Marignier demande si un maintien de salaire est prévu pour les personnes payés à la variable qui reprendraient le travail avec la journée de chômage partiel individualisé.

M Wendling répond qu'il n'y a pas de maintien de salaire pour les gens qui reviennent travailler. Tout d'abord, il y aura une présence moins nombreuse et on va ensuite voire comment se comporte l'activité.

M Husson demande ce qu'il est prévu pour les personnes qui sont payés sur objectif du mois précédent comme le magasin ne sera ouvert sur M-1. M Wendling note le point.

Concernant les marchandises qui seront sorties depuis le mois de Mars, M Dehon demande si elles seront bien payés aux collaborateurs qui sont payés à la sortie.

M Wendling répond positivement s'il y a de la sortie marchandise.

M Gaborit souligne qu'il faut prévoir un maintien de salaire car dans certains rayons comme le LS où les collaborateurs sont rémunérés via une prime sur CA/budget, ils n'auront pas leur prime au vue de la fréquentation qui baisse.

M Wendling répond qu'il ne faut pas être dans le catastrophisme.

M Gaborit fait remarquer que l'indice de moral des français a baissé de 8pts en avril 2020. Il pense que les français ne seront pas là en masse pour des achats conséquents comme la cuisine. Comment faire pour que les collègues maintiennent leur rémunération ?

M Wendling répond qu'il y a des opérations cuisine à venir et qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter sur ces sujets-là.

M Wendling explique qu'il n'y a pas de mesure de maintien au sens strict du terme et demande aux élus d'attendre pour voir le niveau d'activité dans les magasins.

M Belhadri rappelle que les primes sur objectif doivent être en corrélation avec la projection et le business actuel. M Belhadri demande s'il ne serait pas possible pour quelques mois de revoir à la baisse ces objectifs et de faire une moyenne sur les salaires pour ceux payés à la variable pendant les 1ers mois afin d'éviter que les salariés ne soient pas démotivés.

M Wendling répond qu'il n'est pas prévu de fixer le niveau de rémunération des vendeurs pour l'instant.

M Gaborit fait remarquer que l'accord trouve ses limites pour les salariés à la variable.

M Duboc signale que cette année, il n'y aura ni intéressement, ni participation et qu'à l'ouverture des magasins, il est possible que les vendeurs aient des annulations de commande car les clients auront acheté ailleurs pendant le confinement. Il serait bon, dans un 1^{er} temps de maintenir les salaires. De

plus, concernant les primes payées par rapport aux objectifs et au budget, il aurait été logique que ces objectifs soient atteignables et le budget revu.

M Wendling entend le point mais souhaite un vrai point de vigilance et de revoir le point avec la commission de suivi.

M Gaborit fait remarquer que cela fait 2 mois que les salariés subissent une perte de salaire et qu'il n'est pas souhaitable qu'ils continuent à perdre de l'argent en venant travailler. Il ne faut pas rajouter une crise sociale à une sanitaire.

M Martinez souligne qu'on ne connaît pas l'indicateur client et si les clients auront l'envie de s'asseoir dans les canapés ou de s'allonger sur les matelas. La CFDT demande à lisser sur le N-1 les 2 mois qui arrivent car il se peut qu'on ait très peu de client.

M Belhadri souligne que dans le cadre actuel, si on ne révisé pas l'accord d'intéressement comme celui de la participation, la direction va peut-être faire des économies sur le sujet.

M Gaborit demande un maintien de salaire tout le temps de l'accord si celui-ci est signé.

Pour l'instant, M Wendling entend de vigilance évoqué par les membres et précise qu'il y aura d'autres quorum sur ces sujets-là.

M Duboc demande si les dividendes aux actionnaires seront également retravaillés par rapport à la crise sanitaire. M Wendling répond qu'il n'y a pas de dividende de remonter aux actionnaires.

M Wendling rappelle qu'il faut décliner les modalités de reprise en magasin avec les DM et les CSEE.

M Boulangier demande des précisions sur le protocole envers les personnes vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables.

M Wendling répond qu'elles bénéficient du dispositif d'activité partiel.

M Pereur demande quels justificatifs seront à fournir par les salariés.

M Wendling répond que dans le respect du secret médical, le salarié doit être en mesure de fournir un document émanant du médecin précisant qu'elle est vulnérable.

M Belhadri signale que si elles le veulent, les personnes vulnérables peuvent également passer par le chômage partiel s'ils veulent garder le secret médical.

Me Schoenauer demande si une solution de télétravail peut être privilégiée pour les personnes vulnérables et M Wendling répond positivement. Pour le siège, M Wendling indique qu'il sera mis en place de façon massive à partir du 11/05.

M Belhadri demande que l'inverse soit aussi possible, à savoir que des salariés qui reprendront le 11/05 ne pourront pas être en télétravail.

Me Bouffay signale que dans le document, en page 23, il est indiqué « qu'en cohérence avec le schéma global, les DM pourront effectuer des arbitrages pour assurer le bon fonctionnement de leur établissement ». Dans le schéma, il est indiqué que tous les salariés reprennent avec une journée de chômage partiel par semaine ; le DM a-t-il le choix de ne mettre personne au chômage partiel.

M Wendling répond que les DM ne peuvent pas ne mettre personne en chômage partiel, tout du moins au début et on voit une fois que l'activité a repris.

Me Bouffay demande si dans un rayon, 1/3 de l'effectif souhaite être mis en chômage partiel pour garde d'enfant et que le reste de l'équipe a une journée par semaine, on n'aura finalement pas assez de salarié sur le surface de vente. M Wendling répond qu'il s'agit de bon sens, le reste de l'effectif ne peut avoir une journée si cela créer du sous-effectif.

M Gaborit demande pourquoi le dispositif de chômage partiel individualisé est dans le document soumis à consultation alors qu'il est en cours de signature avec les OS.

M Wendling répond qu'il a ouvert les négociations avec les OS sur le sujet et qu'il le fait de bonne foi.

M Ezzouak demande si le recours au chômage partiel est aussi valable pour les PFL mais M Wendling répond que les PFL ayant beaucoup recours aux intérimaires, le chômage partiel n'est pas prévu pour les PFL mais il peut y avoir du télétravail sur la partie administrative des PFL.

M Wendling propose de recueillir l'avis du CSEC afin d'informer les CSEE des modalités de reprise.

M Gaborit ne comprend pourquoi les modalités du chômage partiel individualisé est inclus dans le document soumis à consultation, M Wendling n'étant pas obligé de le mettre en place dès le 11/05.

M Wendling rappelle qu'il y a du travail par la suite afin d'informer les élus locaux les salariés...

M Gaborit explique que malgré le contexte, rien n'oblige les membres du CSEC à aller vite. M Gaborit se demande ce qui oblige à placer les salariés en chômage partiel individualisé dès le 11/05.

M Wendling répond que l'entreprise est fermée depuis 2 mois, donc qu'elle n'a pas eu d'activité ; que nous ne savons pas comment va se passer la reprise. Soit on ne fait rien et nous pourrions être dans une situation délicate, soit on anticipe et on essaye de prévenir en cas de baisse d'activité à la reprise.

M Wendling souhaite recueillir l'avis du CSEC.

M Belhadri lui remémore que le matin même, il était convenu que la partie concernant le chômage partiel individualisé soit retiré de la consultation.

M Wendling rappelle que la mise en place du chômage partiel individualisé peut se faire selon 2 voies possibles :

- L'accord collectif
- L'avis conforme du CSEC sur l'activité partielle

La voie de l'accord collectif est la voie qui a été retenue pour la mise en place du chômage partiel individualisé. M Wendling indique qu'il n'est pas dans la logique d'avis conforme d'activité partielle mais dans les modalités de reprise d'activité.

Toutefois, dans le document, M Belhadri fait remarquer qu'un lien avec la mise en place du chômage partiel est fait. Il a été demandé de sortir cette partie du document.

M Belhadri signale que si un avis favorable est donné au document et qu'il n'y a pas d'accord d'entreprise, M Wendling aura la possibilité de mettre en œuvre ce qui est dans l'accord.

M Wendling propose de rajouter, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, c'est que le dispositif d'activité partielle fait actuellement l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux.

M Belhadri demande à la CFTC de ne se prononcer que sur la reprise d'activité concernant les modalités sanitaires. Il demande à séparer le document en 2, une partie avec la reprise de l'activité et la mise en place de tout ce qui est sanitaire et une autre avec la mise en place du chômage partiel individualisé. Il n'est pas possible de faire les choses en parallèle, accord et avis conforme.

M Belhadri souligne que s'il n'y a pas d'accord avec les OS, M Wendling reviendra alors vers les membres du CSEC pour avis conforme.

M Wendling est d'accord avec la démarche de M Belhadri et propose d'enlever les pages 18 à 24 et de faire un mail d'accompagnement pour indiquer qu'il y a une réflexion en cours sur le chômage partiel individualisé.

M Belhadri est d'accord pour être consulté uniquement sur les modalités de reprise d'activité d'un point de vue sanitaire.

Pour la CFDT, M Jouassin indique qu'il a besoin de quelques jours de réflexion.

M Wendling signale qu'il faut aussi penser à la transmission des informations en magasin. Il pense qu'il est possible de s'exprimer sur les conditions de reprise d'activité.

M Jouassin confirme que la CDFT ne peut être consulté ce jour.

Vote sur les pages 1 à 17 du document fourni :

Pour : 5 Contre : 9 Abstention : 5 Ne se prononce pas : 8 27 votants

2. Approbation des Procès-verbaux du 11/02/2020, 17/03/2020 et 27/03/2020.

L'approbation est reporté à la prochaine réunion.

M Barbette signal un gros soucis avec les personnes qui n'ont pas digipost et qui ne reçoivent pas leur fiche de paie depuis 2 mois.

M Gaborit rappelle que le DM peut au moins transmettre les bases de calcul.

FIN DE SEANCE 16H55

Gaëlle Bouffay
Secrétaire CSEC BUT

